

## Conditions de promotion GARDENA Robots tondeuses SILENO 2025

- La promotion est valable du 1er mars 2025 au 31 mai 2025.
- Le client doit compléter tous les détails demandés sur [www.action-gardena.be](http://www.action-gardena.be) avant la date de fin de la promotion.
- Le client doit prouver qu'il a acheté le produit GARDENA dans un point de vente GARDENA agréé en Belgique. Pour ce faire, il télécharge une photo du ticket de caisse/de la facture sur le site [www.action-gardena.be](http://www.action-gardena.be).
- Cette promotion ne s'applique qu'aux produits dont les références figurent sur le site [www.action-gardena.be](http://www.action-gardena.be).
- La promotion s'applique uniquement aux produits achetés pendant la période de promotion.
- GARDENA n'est pas responsable des informations incorrectes fournies par des tiers.
- Seuls les consommateurs peuvent participer à cette promotion. Les demandes émanant d'entreprises ne seront pas prises en considération.
- L'abri gratuit sera envoyé dans les 4 semaines suivant l'approbation de la demande. L'approbation sera confirmée par e-mail.
- La participation est limitée à un maximum d'une inscription par adresse (numérique).
- Les documents demandés doivent nous parvenir au plus tard 15 jours après la date de fin de la promotion. Les demandes ou documents reçus ultérieurement ne seront pas pris en considération.
- Seules les demandes complètes seront prises en considération.
- En cas d'abus manifeste de notre promotion, nous nous réservons le droit de le signaler à la police.